

10 Impasse des jardins  
BP 1 - 44440 Teillé  
02 40 97 23 15

mairie@teille44.fr

### Horaires de la mairie

- \* Du lundi au samedi de 9h00 à 12h
- \* Le vendredi après-midi de 14h à 16h30

### Horaires de la poste

- \* Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h
  - \* Le samedi de 9h00 à 11h30
- Tél : 02.40.97.26.00

### Fermeture de la Poste pour congés d'été.

**Juin du 20 au 25 inclus.**

**Juillet du 11 au 23 inclus.**

**Août du 22 au 27 inclus.**

La poste et la Mairie seront fermées tous les samedis de Juillet et Août.

Réouverture le samedi 27 août.

Merci de votre compréhension.

### **Agenda du mois**

#### **Juin**

- 25 - Festival Tilliacum  
26 - Elections  
26 - Visite du Musée  
30 - Inventaire, le magasin PROXI sera Fermé

#### **Juillet**

- 10 - Visite du Musée  
11 - Réunion Publique « Aménagement du Bourg »  
12 au 20 - Congés d'été Flash Coiffure  
24 - Visite du Musée



**Les permanences de Vivre Teillé Autrement**

se font le dernier samedi de chaque mois sur rendez-vous au 06.67.33.83.89

# TEILLÉ—Actualités



n° 861

Juillet 2016

### **Municipalité**

Prudence sur l'ensemble des routes de la Commune suite au point à temps (gravillonnage)



Les filles et les garçons nés en **Juillet Août Septembre 2000** sont invités à venir en Mairie, le mois de leur 16 ans, munis de leur carte nationale d'identité et du livret de famille.

### **INSCRIPTION CANTINE septembre 2016**

Pensez à inscrire ou réinscrire vos enfants à la cantine scolaire pour 2016/2017. Des fiches d'inscriptions ont été mises dans les cahiers des enfants déjà scolarisés dans les 2 écoles.

Pour les nouvelles inscriptions venir en Mairie chercher un dossier.

Dépôts des dossiers cantine pour le 30 juin dernier délai.

**Réunion publique le lundi 11 juillet** à la salle polyvalente de Teillé à 19h00 sur la présentation de l'aménagement du Bourg.  
Nous vous attendons nombreux

#### **ENTRETIEN :**

##### **Le cimetière**

Depuis plusieurs années notre commune a initié une démarche « zéro-phytos » = tendre vers le zéro désherbant. Des méthodes naturelles d'entretien sont mises en œuvre pour préserver la santé des Teilléens, protéger les ressources en eau et favoriser la biodiversité. Aussi l'usage des désherbants a

fortement baissé dans notre cimetière qui se modifie visuellement. La végétation adaptée a été mise en place dans le respect des défunt, des familles et des usagers de ces lieux.  
Un panneau explicatif de cette gestion différenciée est installé dans le cimetière.

#### **Les routes**



Pour la première fois cette année notre commune ne fait plus de fauchage systématique. Un premier fauchage est effectué pour dégager les carrefours et les courbes dangereuses. Ensuite un second fauchage reprend ces lieux dangereux et la totalité des bords de route. Cette démarche concrète préserve les espèces végétales qui sont aussi le territoire de vie ou l'écosystème d'une faune riche et diversifiée : d'insectes, rongeurs, oiseaux...

#### **PENSONS A NOS SERVICES ET COMMERCES DE PROXIMITE !**

Nous avons la chance dans notre commune de 1800 habitants de disposer de nombreux services et commerces :

SERVICES MEDICAUX : médecin, dentiste, infirmières, kinésithérapeute, pharmacie.

PROXI : Epicerie – Boulangerie

AUX 4 SAISONS : Café – Tabac – Restaurant

Une STATION SERVICE sans oublier un bon nombre d'artisans !

Nous apprécions au quotidien cette proximité. Si nous voulons les conserver, il est du ressort de chacun de contribuer à la pérennisation de ces activités (que certaines communes nous envient) en leur réservant une part de nos achats.

André GUIHARD - Maire de Teillé

#### **Numéros de maison:**

Rappel, venir en Mairie chercher vos numéro de voirie.

**81**

**Plats laissés lors de la Fête des Associations (fabrication pizzas) disponible à la Mairie.**

## Municipalité

### ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

#### Le contrôle périodique de fonctionnement et d'entretien de votre installation

Au cours des années 2007 et 2008, chaque installation d'assainissement non collectif de la commune a fait l'objet d'une visite -diagnostic par le SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif) de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis (COMPA).

350 foyers sont concernés par l'assainissement non collectif.

#### A partir du 18 juillet prochain, la COMPA procédera, sur la commune, à la seconde étape de son action : le contrôle périodique des installations diagnostiquées.

Ce contrôle périodique, imposé par les textes réglementaires en vigueur, a pour objectif la vérification du bon fonctionnement et de l'entretien de toutes les installations d'assainissement non collectif.

Les installations diagnostiquées « Non acceptables » ou « inexistantes » (171 des 350 installations d'assainissement non collectif) seront vérifiées en priorité.

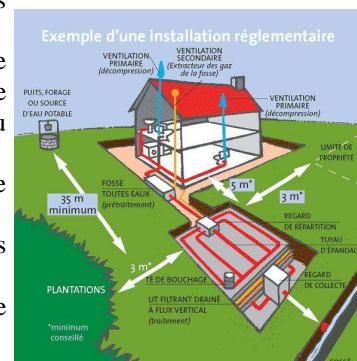
C'est la société VEOLIA Eau qui a été missionnée par la COMPA pour ces visites. Les usagers concernés seront préalablement avertis par courrier.

Le technicien contrôleur privilégiera le conseil et l'information de chaque usager pour le maintien en bon état de fonctionnement son installation, ou pour la démarche de réhabilitation des installations défectueuses présentant un risque sanitaire ou environnemental.

Le contrôle périodique aura lieu tous les 8 ans. Il est financé par une redevance perçue annuellement (16,50 €/an), à la charge de l'occupant de l'habitation.

La redevance figure sur la facture d'eau potable de chaque abonné depuis 2012. Pour les foyers alimentés en eau potable par un puits ou forage, elle est demandée indépendamment.

Le SPANC de la COMPA reste à votre disposition pour tout renseignement sur votre installation d'assainissement non collectif au **02.40.96.31.89.** ou [spanc@pays-ancenis.com](mailto:spanc@pays-ancenis.com)



### Pour INFO démarchage a domicile

#### QU'EST CE QUE LE PACTE ÉCO-HABITAT ?

Le PACTE ÉCO-HABITAT fait partie du Programme de lutte contre la précarité énergétique, financé par les fournisseurs d'énergie à travers le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE).

Il comprend :

-  L'isolation gratuite de vos combles perdus réalisée par un professionnel certifié QUALIBAT RGE\*.
-  La distribution d'un kit LED, constitué de 5 ampoules LED à basse consommation.

\* Avant tout début de chantier, les combles doivent être vidés. L'enlèvement de l'isolation existante reste à la charge du bénéficiaire (facultatif)

#### QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Chaque propriétaire ou locataire (sous réserve de l'accord du propriétaire) de maisons individuelles en situation de précarité énergétique.

L'éligibilité au PACTE ÉCO-HABITAT est soumise à des conditions de revenus. Votre Revenu Fiscal de Référence\*\* ne doit pas dépasser les montants suivants :

Nombre de personnes composant le foyer	Revenu Fiscal de Référence Île de France (€)	Revenu Fiscal de Référence Province (€)
1	19 803	14 308
2	29 066	20 925
3	34 906	25 166
4	40 758	29 400
5	46 630	33 652
Par pers. sup.	+ 5 860	+ 4 241

\*\* Sur votre avis d'imposition, dans la rubrique « vos références ».



#### GRÂCE AU PACTE ÉCO-HABITAT :

- Maîtrisez votre facture d'électricité.
- Améliorez le confort de votre logement.
- Valorisez votre bien immobilier.
- Soyez l'acteur d'un environnement mieux préservé.

#### COMMENT SOUSCRIRE AU PACTE ÉCO-HABITAT ?

Afin de bénéficier du PACTE ÉCO-HABITAT, inscrivez-vous :

-  En remplissant un formulaire de demande directement sur le site internet [www.pacte-eco-habitat.fr](http://www.pacte-eco-habitat.fr)
-  En contactant le **N° Vert 0 800 741 780** (appel gratuit depuis un poste fixe)
-  Auprès de notre Expert Habitat, lors de sa visite de contrôle à votre domicile.

Nous sommes à votre entière disposition pour vous aider dans la constitution de votre dossier !

## Nous poursuivons la liste des soldats de Teillé morts pour la France.

En ce mois de **Juin 1916** nous n'avons à déplorer qu'un seul décès:

Le 21 - Jean Marie Gautret (34 ans) né le 14 novembre 1881 au village de la Gapaillère, tué à l'ennemi à Thiaumont - combats de Verdun (Meuse).

### **Garantie Jeunes :**



ORIENTATION POUR TOUS  
Pôle Information et orientation  
sur les formations et les métiers

#### **Objectif emploi pour les 18/25 ans !**

##### **Pour qui ?**

- Jeunes ni scolarisés, ni emploi, ni formation

##### **Pour quoi ?**

- Accès à l'emploi et/ou la formation
- Accès à l'autonomie sociale (logement, transport, santé,...)

##### **Comment ça se passe ?**

- Accompagnement intensif d'un an avec 6 semaines de collectif
- Intégration en entreprise (emploi ou stage)
- Une aide financière mensuelle de 460€ en soutien

##### **Comment en bénéficier ?**

Contact/Renseignements : Mission Locale du Pays d'Ancenis – Espace Corail - Ancenis  
[karine.chaillou@mlpaysancenis.fr](mailto:karine.chaillou@mlpaysancenis.fr) ou 02.40.96.44.30  
[www.missionlocalepaysancenis.fr](http://www.missionlocalepaysancenis.fr)



**Réunions d'information libres mardis 6 et 13 septembre 11h**



## **Deux nouveaux ateliers à l'ACTM (loisirs créatifs) pour l'année 2016-2017**

L'Association Cantonale de Travaux Manuels de Riaillé met les bouchées doubles pour l'année 2016-2017 en vous proposant un atelier "Récup" (ou comment donner une deuxième vie à nos objets) et un atelier "Pâte à papier" que vous avez pu découvrir lors de notre exposition annuelle du 3 avril dernier à la salle de l'Auvinière à Joué sur Erdre.

Les personnes intéressées par un cours "découverte" gratuit le **lundi 10 octobre 2016** de 14h à 16h, salle de la mairie à Teillé pour l'atelier "Récup" et le **lundi 3 octobre 2016** de 14h à 16h, salle du club à Riaillé pour l'atelier "Pâte à papier" peuvent s'inscrire auprès des référents indiqués sur les formulaires d'inscription 2016-2017 disponibles dans les commerces et à la Maison des Services **avant le 31 août 2016**.

Pour tous renseignements : [actm44@laposte.net](mailto:actm44@laposte.net)



## **Visites estivales du musée "Au siècle passé"**

Les dimanches 26 juin, 10 et 24 juillet, 7 et 21 août, l'ARMAT ouvre les portes du "Musée au siècle passé" de 14 h à 18 h. Ce sera pour vous l'occasion de découvrir ou redécouvrir, en famille ou avec des amis, tout ce qui a fait la vie d'autrefois.

L'habitation, la vie quotidienne, l'agriculture, l'artisanat avec un accent particulier sur le sabotier et le forgeron, les loisirs et la vie religieuse n'auront plus de secrets pour vous et pour les enfants.

Nous vous accueillerons pour la modique somme de 3 € par personne.

Venez en famille, avec vos amis, vous ne le regretterez pas.

## Vie associative Teilléenne

### Amicale des Retraités

**Club :** le 1<sup>er</sup> et le 3<sup>ème</sup> jeudi du mois à 14 h 30

**Pique nique :** le vendredi 1er juillet à Riaillé à partir de 10h00 au Lavoir. (3€ les boissons)

### L' ASCED Athlétisme



Groupe de coureurs de Teillé et des communes voisines, vous invite à leur Assemblée Générale le mardi 28 juin - 20h30 - petite salle derrière l'ancienne mairie.

Toutes les personnes désirant nous rejoindre pour des petits footing de temps à autre peuvent venir prendre plus de renseignements le jour de cette réunion. Nous vous présenterons la nouvelle organisation de l'association et notre souhait d'ouvrir au plus grand nombre notre passion de la course à pied : loisir, plaisir, détente, convivialité..

### **Tennis de table**



Suite aux subventions 2016 parues dans le bulletin communal de Juin, le Club pongiste de Teillé tient à préciser que la somme octroyée comprend l'achat de 2 tables de tennis de table (conjointement avec le conseil général et le club).

Petit rappel: Le club organise son tournoi non licencié le **Samedi 17 Septembre 2016**.

**funradio**  
LE SON DANCEFLOOR PRÉSENTE

**TILLIACUM FESTIVAL**

**SAMEDI JUIN 25** || TEILLÉ (44) AU PLAN D'EAU **17H**

**JOACHIM GARRAUD**  
**KLOSMAN** **ALEX VAN DIEL**

**LOOPING ALEK VERDI**  
**HARMONIC ELECTRO**

**19 €\*** PARKING & CAMPING GRATUIT

Réervation dans les points de ventes, réseaux TICKETNET et FRANCE BILLET billetterie en ligne sur notre site.

\* hors frais de location, voir selon le billet.

**ANIMÉ PAR MORGAN DE funradio**

[WWW.TILLIACUM.COM](http://WWW.TILLIACUM.COM)

E Leclerc Ancenis/St-Géron, CAE Anjou Vendée, OBERVIM Châteaubriant, Val d'erdre, ARIA, DU, avenir Santé, SMERA

compa

**6, 7 & 8 juillet 2016**  
secteur de **Saint-Mars-la-Jaille**

**7<sup>e</sup> Édition** **éco** **R'aide**

**16 équipes** de 4 jeunes 13/17 ans

Inscrivez-vous vite !  
Infoz auprès du foyer de Jeunes du Pays d'Ancenis ou au 02.40.96.51.89 (COMPA)

En partenariat avec le SIVOM de Saint-Mars-la-Jaille

compa

## Pour information



### Annuaire des professionnels et Annuaire des Associations du secteur de Riaillé – 2016/2017

Une nouvelle édition de l'annuaire des professionnels et de l'annuaire des associations du secteur de Riaillé est prévue pour juillet 2016.



Maison  
de services  
au public

## SPORT

Site : <http://www.fcmtl.net>

## Services de garde



### Pharmacie :

Permanences à l'extérieur de la pharmacie : [www.3237.fr](http://www.3237.fr)



### Gardes infirmières :

ALDUY Déborah ou ROBERT Monique infirmières de Teillé au 06.21.94.52.33



BARTHELEMY Sylvie infirmière de Riaillé au 02.40.97.87.56



### Salon FLASH COIFFURE : 02.40.97.29.46

Congés d'été, le salon sera fermé  
du mardi 12 juillet au mercredi 20 juillet inclus.

Sarah et Marie-Annie vous souhaitent un bel été ensoleillé.



### Kinésithérapeutes

MÉZIERE Lucie & MANIÈRE Véronique 39 rue du Haut-Bourg - TEILLE 02.40.97.30.61 Cabinet, domiciles, sur RDV.



### Médecins et ambulances :

Composez le 15 (d'un téléphone fixe) ou 112 (appel européen) et demandez le CAPS pour avoir le médecin.



### Taxis :

BARTHELEMY Régis au 02.40.97.23.23

Pour motif médical 24h/24h LENEIL Antoine au 06.74.75.73.73

Toutes distances 7j/7 et 24h/24



### Vétérinaire :

Centre Vétérinaire de Riaillé au 02.40.97.80.26

## PETITES ANNONCES

\*A vendre œufs - 06.29.80.24.22

\*Baby setting : juin-juillet 07.37.75.78.69

\*Vend machine à café neuve marque Krups + donne pots a confiture 06.99.03.30.05

\* Donne chaton 2 mois couleur blanc, gris, noir - 09.81.27.05.83

**Prochaine Parution :** 22/07/2016 Vos articles sont les bienvenus, (sous format WORD et non PDF) merci de les adresser à [mairie@teille44.fr](mailto:mairie@teille44.fr) avant le 15/07/2016.

Pour recevoir ce bulletin communal par courriel, il suffit d'écrire à : [mairie@teille44.fr](mailto:mairie@teille44.fr)

**Direction de la publication :** C. ROUIL **responsable commission communication** **Mise en page et impression :** Mairie de Teillé

## **CONSEIL MUNICIPAL du 19 mai 2016**

L'an 2016, le 19 mai à 20 h 30, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André GUIHARD, Maire.

**Présents** : André GUIHARD, Maire, Jérôme SQUELARD, Arnaud PAGEAUD, Adjoints, Christophe LEBRETON, Marie-Paule BLANLOEIL, Bertrand DABO, Angélique DELANOU, Fabrice ETIE, Aurélie FERRE, Nathalie GENEIX, Anne GUILLET, Isabelle HARDY, Christelle JAUNASSE, Michel OUAIRY.

**Absents** : Christian PRIOU, Joseph TESTARD (pouvoir à André GUIHARD), Catherine ROUIL (pouvoir à Isabelle HARDY), Lydia BEATRIX (pouvoir à Anne GUILLET).

**Secrétaire de séance** : Angélique Delanou

### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 29 mars 2016**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **Composition du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire rappelle que, par courrier en date du 11 mars 2016, Monsieur Réda BEN KEBIL l'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de Conseiller Municipal à compter de 1<sup>er</sup> avril 2016.

Conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette démission est définitive et Monsieur le Préfet de Loire Atlantique en a été informé.

Conformément à l'article L 270 du Code Electoral, Monsieur Florent LIRONDIERE, suivant immédiat sur la liste dont faisait partie Monsieur Réda BEN KEBIL lors des dernières élections municipales, est installé en qualité de Conseiller Municipal.

### **Point Commerce – réf 2016-35**

Le Maire présente les subventions accordées officiellement pour l'achat et la réhabilitation du commerce.

DETR : 122 500€ attribué par la préfecture par arrêté 2016-98 du 18/04/2016.

FDSC : dossier complet en cours d'instruction, une réponse est attendue fin septembre 2016.

COMPA : 50 000€ attribué, en attente de la notification.

FSIPL II : 60 000€ attribué par la préfecture par arrêté 2016/SGAR/74 du 29 avril 2016.

FISAC : dossier complet en cours d'instruction : aucune certitude d'aboutir.

Une proposition d'emprunt est également présentée, elle sera à étudier ultérieurement.

Le Maire a rencontré les gérants actuels : information sur le montant maximum du loyer à 930€ / mois, ils sont d'accord sur ce montant car ils auront un gain en contrepartie avec le nouveau matériel de boulangerie. Le Loyer sera à fixer en fonction du montant de l'emprunt final.

Le Maire interroge l'assemblée sur le lancement de l'opération avec l'achat des bâtiments et le lancement de la consultation pour le choix d'un architecte.

L'assemblée à l'unanimité autorise le maire :

-à lancer la procédure d'achat.

-à lancer la consultation pour un cabinet d'architecte.

### **Aménagement du bourg**

Le Maire propose de planifier une 1<sup>ère</sup> réunion publique pour informer la population du futur aménagement du bourg. L'ensemble du conseil est favorable pour une réunion dans la salle polyvalente avec projection des plans 3D.

La date est à fixer dès que possible.

#### Point FDGDON44 : Lutte contre les nuisibles – réf 2016-36

Monsieur Le Maire rappelle la mission du FDGDON44 concernant la lutte contre les ragondins. Suite à une réunion avec les piégeurs de Teillé (une dizaine de personnes), il est préconisé l'achat de nouvelles cages pour un piégeage efficace (3 cages par personne).

La société de Chasse propose des cages à 43€ l'une, cela représente un montant total de 1 290€.

Le Maire suggère également de réviser le montant versé aux piégeurs afin d'harmoniser les montants sur le secteur de Riaillé.

Le maire propose de revaloriser le montant versé par queue de ragondins, de 2€ à 2,50€

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte :

- l'achat de cages supplémentaires
- de revaloriser le montant de la queue de ragondins à 2,50€

Il est noté qu'une information sur la capture de ragondins sera insérée dans le prochain bulletin.

Question de Anne Guillet : lutte contre le Frelon Asiatique, certaines communes prennent en charge une partie de frais pour la destruction des nids.

Réponse : peu d'écho actuellement sur la présence de nids de frelons sur la commune. Teillé ne prend pas en charge ce type de frais.

#### Planning Référendum du 26 juin 2016

Les conseillers complètent le tableau des permanences.

#### Budget Café Restaurant : DM 1– réf 2016-37

Le maire informe l'assemblée qu'une DM est nécessaire sur le budget Café Restaurant : suite à une révision du taux variable de l'emprunt, le montant du capital a remboursé est plus élevé que prévu. Cette DM n'a pas d'incidence puisque le montant des intérêts diminue pour alimenter le montant du capital :

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédit	Augmentation de crédit	Diminution de crédit	Augmentation de crédit
Fonctionnement				
Chap 66- 66111 – intérêt d'emprunt	62.17€			
023-virement vers section d'investissement		62.17€		
Investissement				
021 – virement de la section de fonctionnement				62.17€
Chap 16 – 1641 emprunt		62.17€		

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuvé cette décision modificative.

#### Personnel Communal – réf 2016-038

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE :

- De supprimer le poste de rédacteur à temps plein,
- De créer le poste d'adjoint administratif 1ère à temps plein à compter du 1er juin 2016 pour assurer le poste de secrétaire de mairie,
- De modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Question de Christophe Lebreton : emploi supplémentaire aux services techniques ?

Réponse : ce point sera étudié prochainement.

## L'ADHESION DE LA COMMUNE AU SERVICE CONFECTON DE LA PAIE DU CENTRE DE GESTION DE LOIRE ATLANTIQUE – ref 2016-039

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal que le centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique dispose d'un service « paie » dont l'objet est d'assurer la confection de la paie de l'ensemble des personnels rémunérés par la collectivité ainsi que les indemnités des élus.

Les opérations réalisées par ce service consistent d'une part dans l'édition :

- Des bulletins de salaires
- Des fiches navettes
- Du journal de paie
- Des états des charges diverses
- Des états de fin d'année

Et d'autre part, le service effectue le transfert des données sociales en fin d'année (DADSU).

Cette prestation est assurée par une participation de **7 euros par mois** (tarif 2016) et par bulletin. Cette participation pourra être revalorisée par délibération du Conseil d'administration du centre de gestion.

Monsieur Le Maire demande aux membres de l'assemblée délibérante :

- 1°) d'adhérer au service de confection de la paie du Centre de gestion de Loire atlantique à compter du 1er janvier 2017
- 2°) et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention avec le centre de gestion.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer ladite convention.

## Convention avec le CDG44 pour la mission Archiviste – ref 2016-040

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal que le centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique dispose d'un service « Archiviste » dont l'objet est d'assurer la bonne tenue des archives communales.

Suite au déménagement, et vu la dernière intervention du CDG44 en matière d'archives datant de 2010,

Monsieur Le Maire demande aux membres de l'assemblée délibérante de l'autoriser à signer la convention avec le centre de gestion pour une mission de 35h à 31€ de l'heure.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer ladite convention.

## Convention avec St Mars La jaille : réf 2016-041

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune de St Mars la Jaille a soumis un projet de convention pour la prise en charge des frais de fonctionnement, d'équipement et d'investissement liés à la salle de sports Charles Henri de Cossé Brissac.

Deux clés de répartition pour la prise en charge des frais par les communes sont établies de la manière suivante :

1-Frais de fonctionnement de la salle de sports : les charges concernant les dépenses de fonctionnement et d'investissement pour la salle de sports seront réparties entre les communes en fonction du nombre d'élèves de chacune d'entre elles à la rentrée de septembre 2015 et selon la clé de répartition suivante :

- 84,21 % en fonction du nombre d'élèves au collège
- 7,37 % à la charge de la commune de SAINT-MARS-LA-JAILE (utilisation de la salle par l'animation sportive départementale, le Multisports Adultes et le SMS Badminton)
- 8,42 % à la charge de la commune de RIAILLÉ (utilisation de la salle par l'ASCED Handball)

Cette clé de répartition a été définie au vu du planning 2015/2016 et sera revue chaque année en fonction du planning d'utilisation de la salle.

2-Subventions versées au collège et à son association sportive : le montant des subventions sera réparti entre les communes en fonction du nombre d'élèves à la rentrée 2015.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer ladite convention.

## Demande de subventions 2016 – ref 2016-042

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal que trois associations demandent une subvention en dehors de délais fixés, et rappelle que 1 000€ avaient été inscrits au budget en cas de demandes hors délais :

L'ASCED Hand ball pour 16 enfants soit 320€

L'ASCED Volley pour 5 enfants soit 100€

L'outil en main qui sollicite une aide exceptionnelle vu les investissements réalisés cette année soit 250€

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions ci-dessus.

## Tirage au sort Jurés d'assises 2017

Personne effectuant le tirage au sort : Aurélie FERRE

	N° de page	N° de ligne	Nom et prénom de la personne Née avant 1994
1 <sup>er</sup> tirage	91	4	Vasseur Julie, née le 14/03/1987 19 impasse des jardins
2 <sup>nd</sup> tirage	57	5	Mortier ép. Gautreau Monique née le 12/11/1936 Villette
3 <sup>e</sup> tirage	44	11	Lamouroux Séverine née le 02/02/1978 210 impasse de la Vieille Rue

Le 3<sup>ème</sup> tirage a été fait deux fois car la 1<sup>ère</sup> personne tirée au sort était trop âgée.

## Demande de réserve parlementaire – ref 2016-043

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier du Sénateur Vaugrenard qui attribuera sa réserve parlementaire 2016 pour des projets d'équipement liés à l'accessibilité des bâtiments.

La commune ayant prévu au budget, des travaux en matière d'accessibilité des bâtiments et en particulier la signalétique, il est opportun de déposer un dossier. Le montant sollicité ne doit pas dépasser 50% du montant HT du projet.

Le Montant des travaux s'élèvent à 5000€ TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition et autorise la maire à solliciter une subvention exceptionnelle auprès du ministère de l'intérieur.

Question Anne Guillet : l'accès derrière l'espace enfance jeunesse est peu accessible car pas carrossable.

Réponse : l'idéal serait de faire un enrobé ou un chemin avec du sable de carrière.

## Avis sur Extension d'un élevage avicole à Mésanger – ref 2016-044

La SCEA SUTEAU souhaite réaliser une extension de l'élevage avicole situé à la Foresterie à Mésanger :

Construction de 6 bâtiments avicoles de 2000m<sup>2</sup> chacun

Création d'une unité de compostage

Intégration au plan d'épandage actuel ce compost

Une enquête publique a eu lieu du 11 avril au 13 mai 2016.

La commune de Teillé est appelée à donner son avis sur ce projet.

L'ensemble du conseil municipal n'a pas d'observations particulières.

## Compte Rendu des commissions

### Commission culturelle – Arnaud Pageaud

#### **Sport :**

-Espace de convivialité du terrain de foot (budget rénovation : 30 000 à 35 000€) = appel à projet FFF dans le cadre de l'Euro 2016 : dossier non transmis car les crédits sont épuisés depuis juillet 2015 ! Possibilité de déposer un dossier qui sera mis sur liste d'attente...

-Traçage des terrains : Ligné et Mouzeil mettent à disposition un agent communal pour réaliser cette tâche. A réfléchir sur Teillé.

**Fête des associations** le 4 juin 2016 : 24 associations au total, organisation quasi terminée. Feuille de présence pour demander main d'œuvre sur le WE.

**New Rancard** : convention reconduite, règlement modifié, besoin en matériel, scène à repeindre.

Autres points :

70 ans en + : 3 septembre 2016

Boîte à livres : idée dans une cabine téléphonique

Compa : festival « ce soir, je sors mes parents » édition 2017, Teillé répond favorablement.

### Communication – Isabelle Hardy et Marie-Paule Blanloeil

Communication autour de la fête des associations : sites, bulletins communaux, totem chez Leclerc.

Elu référent au sein de la commission :

Culture : Catherine Rouil

Aménagement : Marie-Paule Blanloeil

Enfance : Isabelle Hardy et Lydia Béatrix

Teillé panorama : nouvelle présentation à l'étude en fonction du budget.

Site internet : évolution en cours.

### Enfance jeunesse – Jérôme Squelard

#### **Restaurant scolaire :**

Exercice d'évacuation sur le 1<sup>er</sup> service fin mai

Repas à thème le 10/06/16 avec le groupe KAFI

Trajets : ok

Livraison nouveau mobilier : début juin.

Cuisine : prêtée à l'outil en main le mercredi après-midi.

Hausse de la fréquentation des enfants

Exclusion d'un enfant jusqu'à la fin de l'année scolaire.

#### **Ecoles**

Ecole J. Demy : installation Vidéo projection et interphone en cours.

Rencontre entre les CE2-CM1- CM2 des deux écoles avec Marjorie NEQUIER Gendarme à Riaillé. Prochaine étape : partage d'un repas puis permis piéton.

**2016-2017** : en prévision : une classe unique de CP : ce qui signifie une ATSEM en moins (assuré actuellement par un contrat aidé). Réfléchir sur une nouvelle organisation au Restaurant scolaire pour assurer la discipline.

#### **Création du CM Enfants :**

Procédure assez longue à mettre en place.

Autres :

Spectacle de fin d'année

Organisation d'une chasse aux œufs en 2017 sur Teillé

### Voirie – Le Maire pour Joseph Testard

Le devis du point à temps étant plus faible que prévu (baisse en générale des tarifs), cela représente une économie d'environ 4 000€.

Le Maire propose de souscrire auprès de la société EDMS une prestation pour mettre à jour la longueur de voirie communale prise en compte dans le calcul de la DGF. Joseph TESTARD pensait que 85 km étaient déclarés alors qu'il n'y en a que 56km. Cette prestation pourrait rapporter un montant de dotation annuelle en plus ce qui couvrirait largement le prix du devis.

Le maire demande l'avis des conseillers :

Contre : 0

Pour : 15

Abstentions : 3

## Informations et courriers divers

### Informations :

Décisions du maire dans le cadre des délégations du conseil au maire :

-2016-001 : 1er loyer 2016 offert pour le café restaurant,

-2016-002 : renouvellement de la ligne de trésorerie pour un montant de 150 000€ afin d'attendre le versement des subventions et du FCTVA.

Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) : non préemption sur les biens suivants :

Adresse terrain	Liste des parcelles
45 La Plonnière	ZE0109
67 RUE DE LA VIEILLE RUE	AB0372
151 RUE DES BOULEAUX	ZD0259
19 IMP DES CHENES	ZD0271
LES CHATELLIERS	YA0139,YA0106
LA JUSTIERE	0G0795,0G0790,0G0626,0G0794,ZV0151,0G0734,0G0792
LE BOURG	AB0047,AB0046
97 RUE DU HAUT BOURG	AB0040,AB0350,AB0352,AB0348,AB0347
ROCHE GRENET	ZD0306,ZD0304
LE BOIS MACQUIEAU	0H0268,0H0263,0H0281,0H0097,0H0264,0H0274,0H0266
LE BOURG	AB0142,AB0514,AB0506,AB0511,AB0508
LIEU-DIT La Guignochère	0C1322,0C0360,YA0157,YA0156,YA0154

### Courriers :

\*Fournitures dictionnaires aux futurs élèves de 6<sup>ème</sup>

\*Numérotation des villages : distribution le 11/06/16 (info dans le bulletin)

\*Cimetière : relance pour jardin du souvenir : Marie-Paule, Anne, Le maire, Christophe et Thierry Richard iront sur place le 1<sup>er</sup> juin vers 17h00.

\*Reprise gestion du plan d'eau par la fédération de pêche : un projet de double convention est en cours.

\*Garage Autosystem : question vis-à-vis du PLU en cours de révision + station-service : par rapport aux investissements, la quantité de carburant débitée reste faible, et pourrait poser des difficultés dans les années à venir.

\*Vitesse excessive à la Renaudière : la commission voirie se rendra sur place.

Invitations : EDF, ADMR, CG44 (Arnaud Pageaud participera)

## Questions diverses

-Questions sur actualités du SIVOM :

Réponse de Jérôme : ALSH tous complets, le multi accueil connaît un réel succès. La Maison de services cherche à être plus proche des communes en se déplaçant et se faire d'avantage connaître.

-Questions des actualités COMPA :

Réponse du Maire : Participation de la COMPA pour apprentissage de la natation au primaire (prise de la compétence Piscine par la COMPA prochainement). CAO assainissement collectif de Teillé le 26/05/16.

Isabelle Hardy : suite au pacte de la ruralité, un questionnaire sera envoyé aux élus prochainement.

La séance est levée à 22h45